

# Réduire les rejets industriels dans l'air

## Les émissions de composés organiques volatils (COV)

Les composés organiques volatils (ou COV) regroupent une multitude de substances qui peuvent être d'origine biogénique (origine naturelle) ou anthropogénique (origine humaine). Ils sont toujours composés de l'élément carbone et d'autres éléments tels que l'hydrogène, les halogènes (chlore...), l'oxygène, le soufre...

Les COV sont volatils et se propagent plus ou moins loin de leur lieu d'émission, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur la faune et la flore.

Des COV bien connus comme le butane, l'éthanol (alcool à 90°), l'acétone, les solvants dans les peintures et dans les encres, sont tous présents dans notre vie quotidienne.

A l'exception du méthane, les COV interviennent dans le phénomène de la pollution photochimique, en réagissant à basse altitude avec les oxydes d'azote, sous l'action des rayons ultraviolets, pour former l'ozone. Seuls les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) seront considérés dans les pages qui suivent. Outre leurs impacts sur l'environnement, certains composés sont toxiques, cancérigènes ou reprotoxiques comme le benzène, le chlorure de vinyle monomère et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de la moitié des COVNM provient de sources naturelles (Source SISTE Système d'information en Santé, Travail et Environnement PACA). L'autre moitié provient des transports et de l'industrie. L'origine industrielle se concentre dans les Bouches-du-Rhône. Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) proviennent notamment des transports (pots d'échappement, évaporation de réservoirs), ainsi que des activités industrielles telles que les activités minières, le raffinage de pétrole, l'industrie chimique, l'application de peintures et de vernis, l'imprimerie.

La France s'est engagée dans le cadre du protocole de Göteborg à réduire ses émissions de 40 % entre 1999 et 2010. En 2009, l'émission nationale de COVNM était de 878 kt pour un plafond fixé à 1100 kt.

En région PACA, 53 installations classées pour la protection de l'environnement émettaient plus de 30 tonnes de COV par an en 2008, elles sont maintenant 35. Elles sont soumises à deux contraintes : d'une part, le respect de valeurs limites à l'émission imposées depuis le 30 octobre 2005, d'autre part la mise en place d'actions de réduction ponctuelles lors des pics de pollution à l'ozone. On constate une réduction de 45% des émissions de 2007 par rapport aux émissions de 2000, qui a été obtenue par les actions de réduction des émissions fugitives, de réduction à la source des solvants utilisés et par la mise en conformité des installations à la réglementation. Cette réduction se poursuit ensuite puisque l'on observe une réduction d'environ 30 % des principaux émetteurs de la région entre 2007 et 2010.

# Réduire les rejets industriels dans l'air

3

## Les émissions de composés organiques volatils (COV)

Evolution des émissions industrielles de COV (émetteurs supérieurs à 30 t/an)

Ville	Nom exploitant	Flux 2006	Flux 2007	Flux 2008	Flux 2009	Flux 2010
Martigues	NAPHTACHIE	1 433	1 095	1 025	674	1 308
Martigues	INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS	1 244	1 254	1 239	1 238	1 171
Berre l'Étang	CPB RAFFINERIE DE BERRE	1 101	1 080	829	663	833
Fos-sur-Mer	ESSO RAFFINAGE	660	891	795	662	530
Berre l'Étang	CPB UCA	1 319	1 255	1 078	839	525
Chateauf-neuf-les-Martigues	RAFFINERIE DE PROVENCE - SITE DE LA MÈDE	820	784	768	611	497
Martigues	ARKEMA	695	631	491	446	479
Berre l'Étang	CPB UCB	1 809	1 605	1 575	1 165	347
Fos-sur-Mer	ARCELORMITTAL FOS	533	436	452	283	341
Marseille	ARKEMA	229	223	233	195	254
Chateau-Armoux Saint-Auban	ARKEMA	966	240	214	255	252
Fos-sur-Mer	VINYLFOS	228	268	638	212	239
Rousset	KNAUF SUD EST	153	150	161	164	184
Grasse	ROBERTET SA	201	206	185	154	148
Bar-sur-Loup	J.M MANE	88	136	137	75	126
Grasse	M. PHILIPPE MAUBERT	92	128	124	134	122
Fos-sur-Mer	LYONDELL CHIMIE FRANCE SAS	155	133	136	97	99
Sisteron	SANOFI CHIMIE	395	311	119	116	95
Rognac	BUTAGAZ	108	154	133	147	92
Martigues	LBC MARSEILLE	103	180		126	92
Grasse	GILLES LEpercQ	75	111	50	56	81
Tourrettes	FIRMENICH GRASSE	41	49	33	26	70
Fos-sur-Mer	DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS	78	62	111	83	67
Grasse	CARGILL	203	86	62	66	66
Fos-sur-Mer	GIE TERMINAL DE LA CRAU	59	67	64	56	65
Berre l'Étang	CPB DÉPÔT DU PORT DE LA POINTE	64	60	60	57	49
Marseille	BONNANS	32	83	76	39	48
Orange	SAINT GOBAIN ISOVER	44	61	82	77	47
Marignane	STOGAZ	53	51	68	55	46
Bollène	BUTAGAZ	37	39	43	38	45
Seillans	FIRMENICH GRASSE	76	74	67	50	43
Fos-sur-Mer	SPSE	58	53	48	44	42
Septèmes-les-Vallons	LAFARGE CEMENTS	52	45	42	36	36
Marseille	STÉ MÉRIDIONALES DES PAPIERS MÉTALLIQUES	103	143	40	40	35
Port-Saint-Louis-du-Rhône	TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX	26	28	34	34	32
Source GERE		13 334	12 173	11 213	9 011	8 508
			- 9 %	- 8 %	- 20 %	- 6 %
				Évolution 2006 - 2010		- 36 %
				Évolution 2007 -2010		- 30 %